

Sommaire

État Civil / Infos	page 2
On vous aide!	page 3
Conseil Municipal	page 4
Communauté de communes	page 5
Syndicat de l'eau	pages 6 et 7
Syndicat du Bassin du Serein	page 7
Camping / Bibliothèque	page 8
Marché couvert	page 9
La vie des entreprises locales	page 10
Du côté de chez Gaston / ADMR	page 11
La page des écoles	page 12
et de l'accueil périscolaire	page 13
Le cahier des Assoc'	pages 14 à 17
Saint-Vincent 2026	pages 18 et 19
Histoire locale	page 20

Calendrier des manifestations à venir

calcilation acs maintestations a venin		
18/1	Concours de belote - AS Serein (salles des f.)	
8/2	Assemblée générale du Comité des fêtes	
14/2	Marché couvert - spécial St-Valentin	
16/2	Loto du Ligny Poker Club, à la salle des fêtes	
13/3	Assemblée générale Club de l'Amitié	
14/3	Marché fête St-Patrick	
29/3	Tournoi de poker à la Salle des fêtes	
11/4	Marché couvert - vive le printemps	
9/5	Marché - direction le Lavoir !	
11/5	Vide-greniers du comité des fêtes	
17-18/5	Réception des Amis de Riol (Jumelage)	
13/6	Marché fête la musique en avance !	
14/6	Tournoi de poker à la salle des fêtes	
11/7	Marché estival à la Noue Marrou Retraite aux flambeaux et feu d'artifices (date à définir)	

Editorial du Maire

Tournons la page d'une année 2024 pluvieuse et espérons un peu plus de soleil pour 2025. Cela fera du bien aux cultures et au moral de tous!

Le soleil est un ingrédient important dans la recette du bonheur, il n'est pas le seul.

Echanger, discuter, voilà le vrai secret de « grand-mère » ! Fréquentez les vrais réseaux sociaux qui existent dans notre village (associations, clubs de sport, commerces, voisinage...) et faites-les vivre !

On y va avec un but mais ils sont souvent l'excuse pour bavarder, rigoler et partager notre quotidien.

La Saint-Vincent Tournante aura lieu à Ligny-le-Châtel les 7 et 8 février 2026 et sa préparation est une formidable excuse pour se retrouver entre voisins, amis, collègues et passer ensemble de bons moments.

Alors rejoignez les rassemblements de quartiers!

Vous pouvez aussi choisir de renforcer le comité des fêtes qui a besoin de bénévoles pour animer notre commune.

Vous pouvez également profiter de la période des bonnes résolutions pour adhérer à un club de sport. Il y en a pour tous les goûts!

A toutes et à tous, les membres du Conseil Municipal et moimême vous souhaitons une très bonne année 2025. Qu'elle vous apporte la réussite dans vos projets, le bonheur dans vos familles et surtout la santé pour vous et vos proches.

Qu'elle soit une année de belles rencontres.

Le Maire, Chantal ROYER

Retrouvez ce bulletin ainsi que de nombreuses informations municipales sur :

https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/

l'application Panneau Pocket

Facebook

Ouverture du secrétariat de mairie :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi Tél. 03.86.47.41.20 | courriel : mairie@lignylechatel.fr

Naissance

Marta AFONSO le 20 juillet Iris OLIVEIRA MOREIRA le 28 juillet Tyméo, Bertrand, Francis LAGRANGE le 28 août

Anouk, Jeannine, Luce GIROUD DIRY le 29 décembre

Mariages

Aurélie, Laurence, Marie-Lucienne ZBASNIK

et Sébastien, Claude LAMBERT le 20 juillet

Marie CAMUS

et Nicolas, Michel MOREAU le 26 octobre

de juillet à décembre

le 15 août

Décès

Grégory, Bernard GEOFFROY *le 3 juillet* le 10 juillet Gesuina, Roma, Gabriella SANT vve BAVOZAT Marie-France, Gilberte, Marcelline LACOUR* le 27 juillet

Waclava KARAMANSKA veuve SIMON

*maison de retraite



En ce début d'année 2025, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Jean-Pierre CAUSSARD à l'âge de 80 ans. Jean-Pierre avait été membre du Conseil Municipal de 2008 à 2020 et même adjoint de 2016 à 2020. Il avait précédemment été sapeur-pompier pendant de nombreuses années.

Enfant de Ligny, il avait surtout œuvré pour le patrimoine de la commune, en tant que bénévole au sein de l'association des Amis du Patrimoine puis en tant que Président. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme dévoué et plein d'humour.

Deux agents médaillés...

A l'occasion du petit pot de fin d'année qui réunit les élus et les agents, Madame la Maire a eu le plaisir de remettre deux médailles d'honneur communales (équivalentes à la médaille du travail dans le secteur privé), décernées par le Préfet :

- David BOURDELLOT, le secrétaire général de la mairie, a reçu la médaille d'argent pour ses 20 ans de service public, dont presque 10 ans au sein de la mairie de Ligny-le-Châtel.
- Emmanuelle DARDELLE, l'ATSEM et animatrice de la garderie, a reçu la médaille d'or pour ses 35 ans de service! (elle comptabilise même aujourd'hui 37 rentrées scolaires!!).

Nous les félicitons.

...et une équipe renforcée!

Par ailleurs, ce petit pot était le premier pour plusieurs agents qui ont intégré l'équipe communale : Amandine BLASI qui travaille au restaurant scolaire et assure l'entretien du groupe scolaire, Laëtitia AUCLERCQ qui est la nouvelle ATSEM de la classe des « moyenne section », Sylvie VERDEAU et Ambre PERCHERON qui renforcent l'accueil périscolaire et le service du midi et Gaëtan FILLEY qui a été recruté au sein du service technique.

Agence postale 23 rue du Carrouge - 03.86.48.98.72

SERVICES POSTAUX:

- Tout affranchissement manuel lettres et colis,
- Vente de timbres courants, d'enveloppes Prêt-à-Poster,
- Vente d'emballages dont prêt à expédier
- Dépôt des objets recommandés et colis
- Retrait d'objets en instance (délai de garde 15 jours

CONTRATS:

- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et abonnement mobilité.

SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :

- Versement ou retrait d'espèces sur compte courant ou compte d'épargne jusqu'à 500 € sur une période de 7 jours.

Horaires:

Du lundi au jeudi de 14h15 à 17h15 Le vendredi de 14h15 à 18h15

La levée du courrier : 15 h 15



ect ly boar sone aider

Dans de nombreux domaines, il existe des organismes, reconnus et dignes de confiance qui peuvent vous aider gratuitement. N'hésitez pas à les contacter et à leur faire part de vos problèmes, ils sont là pour ça. Vous n'êtes pas seuls!



Yonne Assistance Sociale

Permanence en mairie sur rendez-vous Vous pouvez les joindre au 03.86.49.58.00.

Proche de vous au quotidien

France Services France Services est gratuit, confidentiel, sans rendez-vous et accessible à tous. Il est un relais entre vous et les administrations partenaires, et vous accompagne dans vos démarches administratives.

LIGNY-LE-CHÂTEL - Parking de la Maison de santé Permanence du bus - 27 janvier 2025 de 13h30 à 16h30 Vous pouvez les joindre au 07.62.37.05.99



CHABLIS

cour de la mairie (accès par le porche) Les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h > Renseignements au **06.77.43.76.88** Les mardi, mercredi, vendredi

de 13h30 à 17h30

SEIGNELAY

6 Rue Gatelot Renseignements au 03.86.31.08.17 Du mardi au samedi de 9h à 12h Du mardi au vendredi de 14h à 18h

SAINT-FLORENTIN

6 rue de l'Ile-de-France Renseignements au 03.86.35.31.08 Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h15 de 13h30 à 17h15

Les organismes partenaires :































Un nouveau service gratuit : VOTRE CONSEILLER NUMÉRIQUE vous accompagne pour :

- Prendre en main l'outil numérique: Utiliser les outils bureautiques (traitement de texte, etc.), sécuriser mes connexions, me protéger des arnaques, acheter un équipement et un abonnement adaptés à mes usages.
- Échanger avec mes proches : Utiliser une messagerie électronique, créer et partager des contenus...
- ◆ Trouver un emploi ou une formation : Utiliser une plateforme de recherche d'emploi, créer et diffuser mon CV.
- Utiliser les opportunités du numérique : Déposer une petite annonce, payer en ligne, réserver un billet en ligne.
- ◆ Découvrir les opportunités de mon territoire : Trouver un logement sur internet, accéder à l'offre locale de soins, découvrir les solutions de transports, m'informer sur les activités culturelles et sociales près de chez moi.

L'apprentissage se fait sur ordinateur, tablette ou smartphone, suivant le besoin.

Contact, renseignements, prise de rendez-vous :

M. Nordine BENALI - 03.86.31.92.81 - conseiller.numerique@3cvt.fr Possibilité de déplacements ou d'animation d'ateliers en groupe Vous pouvez également vous renseigner au secrétariat de mairie.





Conseil Municipal

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal du dernier semestre. Ces décisions ont été regroupées par thèmes. Les procès-verbaux complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

PERSONNEL:

Le Conseil crée un poste d'ATSEM à 28h par semaine.

Le Conseil décide de renouveler le contrat du régisseur du camping pour la saison 2025.

Le conseil adapte le temps de travail de trois animatrices périscolaires en fonction de l'évolution des besoins du service.

FINANCES: Le Conseil décide d'acheter un tracteur agricole Deutz-Fahr neuf au prix de 69 500 € et accepte la reprise de l'ancien tracteur pour 12 000 € HT.

Le prix des concessions de cavurnes et celles du colombarium sont alignés sur le prix des concessions de caveaux : 60 € pour 15 ans, 120 € pour 30 ans et 200 € pour 50 ans.

INTERCOMMUNALITÉ:

Le Conseil désigne Alain DE CUYPER et Sébastien GOUFIER pour siéger au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube.

Il désigne également Jérôme CHARDON et Alain DE CUYPER pour siéger à la nouvelle commission Logistique et Patrimoine de la 3CVT.

TRAVAUX:

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise Michel d'un montant de 53 135 € HT pour la démolition de la maison sise 22 rue Notre-Dame. Ce programme bénéficie du fonds de concours de la 3CVT pour 25 000 €.

VOIRIE:

Le Conseil autorise le Maire à engager des travaux de réfection de chemins pour 35 000 €.

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise GCTP d'un montant de 11 621 € HT pour le prolongement du trottoir le long de la route nationale 77.

Le Conseil accepte la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Technique Départementale pour la réfection des rues Guy Dupas et des Fossés en vue de leur échange.

URBANISME:

Le Conseil propose l'achat des deux terrains, l'un situé à la sortie du bourg en direction de Chéu pour 624 m² et le second situé le long de la salle des fêtes des Prés-du-Bois pour 614 m².

Le Conseil arrête le projet de révision allégée n°1 du PLU relative aux abords du Poste Serein (voir ci-dessous)



Révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme : Enquête publique

RAPPEL : Le Conseil Municipal a lancé deux procédures de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme :

• la révision allégée n°1 vise à modifier le zonage d'une surface de 10 000 m², à proximité du poste de transformation situé sur la route de Lignorelles (zone en rouge sur la photo). Le nouveau classement en zone UBe permettra uniquement l'implantation d'équipements électriques (postes de raccordement, stockage...) nécessaires aux projets de production électrique (notamment parc photovoltaïques)



• la révision allégée n°2 vise à modifier le zonage du terrain dit « Ancien camp de Chéu », situé derrière la ligne TGV en direction de Chéu. Le nouveau zonage (Aer) permettra l'implantation d'un parc photovoltaïque dont le permis de construire est actuellement en cours d'instruction.

Une présentation des deux procédures a été faite lors d'une réunion publique. Une enquête publique sera lancée en février 2025 pour la révision n°1 et dans les mois suivants pour la révision n°2.

Vous pouvez retrouver les informations relatives à ces deux procédures sur le site internet de la commune, onglet urbanisme.

Ligny Infos 4 janvier 2025—N°52



COMMUNAUTÉ 2 rue du Serein—89000 CHABLIS DE COMMUNES

03.86.18.91.16 accueil@3cvt.fr

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des décisions prises lors du dernier semestre. Les comptes-rendus complets des séances du Conseil Communautaire sont disponibles sur le site internet de la 3CVT : https://www.3cvt.fr/publications/

FINANCES

Attribution du fonds de concours (25 000 € max par commune)

- Fontenay-près-Chablis jardin du souvenir 3 292 €
- Courgis Création d'un pôle sportif intergénérationnel 15 260 €
- Varennes Installation aire de jeux 3 290 €
- Chichée Rénovation énergétique d'un logement 11 895 €
- Venouse Travaux aire de loisirs 2 961 €
- Lichères-près-Aigremont Création atelier municipal 15 891 €
- Nitry Terrain multisports 11 797 €

Subvention au titre de l'aide à l'immobilier des entreprises

- Tracéid (Carisey) - déménagement à Maligny - 2 600 €

Participation au financement de l'ADIL pou 1€ / habitant suite retrait de la Région

URBANISME et TERRITOIRE

Le conseil communautaire a émis plusieurs avis :

- > Avis favorable
- au projet de parc agri-voltaïque sur Mailly-le-Château Trucy/Y.
- au projet de parc agri-voltaïque sur Deux Rivières

Convention avec les communes de Bessy ^s/ Cure et Lucy ^s/ Cure pour que la 3CVT instruise désormais les demandes d'autorisation d'urbanisme à titre payant de ces communes.

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS

Le marché de traitement des ordures est attribué pour 3 ans à :

- PAPREC-COVED pour la zone Chablis-Ligny (92 € la tonne)
- SUEZ RV Centre Est pour la zone de Vermenton (95 € / t)

MOBILITÉ

Renouvellement du contrat avec la plate-forme de co-voiturage **KAROS**

PERSONNEL

Création de trois postes d'auxiliaires de puériculture à temps complet (dont un pour la co-direction de la crèche située à Vermenton)

ENFANCE-JEUNESSE

Augmentation du prix de l'accueil du midi (secteur Vallée du Serein) de 6 centimes dû à la hausse du prix du repas par API

Création d'une 7ème tranche de tarif pour les mercredis et les vacances aux centres de loisirs de Chablis et Pontigny

Création d'un tarif pour les séjours exceptionnels d'une semaine (séjour à la neige, séjour nature...) aux centres de loisirs de Chablis et Pontigny

Demande de subvention pour l'école de musique et de danse, auprès du Département pour 55 000 €

Demande de subvention pour l'Orchestre à l'école (Vermenton) auprès du Département pour 3 500 €

TOURISME

Tarif des bornes (eau et électricité) pour les camping-cars (6 €/j) et les bateaux (9€/j) à la halte nautique de Cravant-Bazarnes

GOUVERNANCE

Création d'une commission Logistique et Patrimoine chargée de l'organisation et de la gestion du patrimoine communautaire. M. Jérôme CHARDON est désigné Président de cette commission.

La future crèche à Ligny-le-Châtel

Le projet de la crèche communautaire avance. Elle sera aménagée dans le bâtiment situé au 40 b rue du Carrouge (ancien bureau de poste) que la commune a cédé à la Communauté de Commune. Une extension sera construite le long de la rue et l'accès se fera sur le côté. Cette crèche sera d'une capacité de 32 berceaux.





Les marchés de travaux doivent être lancés en début d'année 2025, pour une réalisation sur 18 mois environ.

L'ouverture est espérée pour la rentrée 2026.



Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) du Moulin des Fées gèrait la production et la distribution de l'eau potable dans onze communes dont Ligny-le-Châtel, Maligny, Pontigny...

Deux étapes importantes dans la vie du syndicat :

la protection du captage et le transfert vers le Syndicat des Eaux de l'Aube

Stratégie de protection de la ressource du captage

Le captage du Moulin des Fées est situé sur la commune de Ligny-le-Châtel, en direction de Maligny.

Il dessert 9 des 11 communes du SIAEP et fournit l'eau à 4 700 habitants pour un volume annuel de 240 000 m³.

Depuis plusieurs décennies, le captage présente des taux de nitrates élevés et la présence ponctuelle de pesticides.

- → En 1983, des périmètres de protection de la ressource sont établis. Ils déterminent des zones où il est notamment préconisé de limiter les produits phytosanitaires mais sans contrainte règlementaire.
- → En 2011, afin de maintenir l'eau potable, le Syndicat construit une nouvelle usine de traitement des nitrates et des pesticides.
- → En 2021, malgré ces efforts, les teneurs en nitrates et pesticides restent élevées. Le Préfet demande au Syndicat d'agir. Il conseille de réviser les périmètres de protection et de les rendre contraignants par Déclaration d'Utilité Publique.

Un hydrogéologue, nommé par l'ARS, redéfinit les périmètres et les mesures de protection de la ressource à mettre en place.

Ainsi quatre périmètres de protection ont été délimités :

Périmètre immédiat : seules les activités nécessaires d'exploitation du captage sont autorisées

Périmètre rapproché A de 70 Ha: interdiction de l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires de synthèse > objectif d'une culture en agriculture biologique

Périmètre rapproché B soit 300 Ha : interdiction des activités, installations et dépôts susceptibles d'entrainer une pollution

Périmètre éloigné sur l'ensemble du BAC soit 3000 Ha : préservation globale de la qualité de la nappe (activités réglementées)

- → 2022 : Une démarche de concertation est lancée avec les exploitants agricoles pour promouvoir l'installation des agriculteurs « bio » dans le périmètre rapproché par le biais d'échanges de parcelles. On procède à un recensement des agriculteurs du secteur en conventionnel et en « bio ». Ils sont invités à prendre connaissance de la démarche et sont encouragés à s'ouvrir aux échanges de terres. Plusieurs réunions ont eu lieu pour trouver ensemble le meilleur compromis pour ces échanges.
- → A l'été 2023, ce long travail se finalise par la signature d'une charte pour les échanges parcellaires avec 8 exploitants, la 3CVT, propriétaire à proximité et le SIAEP, porteur de l'initiative.
- → Dès l'automne 2023, les premiers cultures « bio », sans produits de synthèse, sont semées au sein du périmètre rapproché A.

Le Syndicat veut aller plus loin et demande auprès du Préfet le droit de préempter les parcelles qui seraient à vendre au sein du Bassin d'Alimentation de Captage (zone où les eaux de pluie finissent au captage). L'objectif pour le syndicat est de devenir propriétaire de parcelles qu'il pourra plus facilement échanger.

Cette démarche passe par une enquête publique qui s'est terminée en décembre 2024.

→ Prochaine phase : l'animation agricole. Il s'agit notamment de promouvoir les échanges et d'accompagner les agriculteurs.

A la demande de l'Agence de l'eau, la démarche de préservation de la ressource en eau potable du captage du moulin des fées a été présentée le 14 novembre en webinaire sur l'ensemble du bassin Seine Normandie.

Le Syndicat remercie les agriculteurs qui se sont impliqués dans cette démarche et qui participent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau du robinet.

Merci également aux différents partenaires qui accompagnent le Syndicat dans ce travail : Chambre d'Agriculture, DDT, Agence de l'Eau.

Transfert de compétence eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le SIAEP a intégré le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA). Ce choix résulte de l'obligation prochaine de gérer l'eau potable sur de plus grandes structures (Communauté de Communes par exemple) et le SDDEA présente des avantages très importants pour les élus locaux.



⇒ Ce syndicat dispose d'une **régie directe avec des moyens** efficaces et réactifs devenus indispensables pour une bonne gestion de l'eau

- moyens techniques (détection et réparation des fuites, suivi des branchements, équipe d'astreinte...)
- moyens administratifs (numéro d'appel local, numéro d'urgence, mensualisation...).

Les abonnés peuvent contacter le service de la Relation aux Usagers par téléphone au 03 25 83 27 10 (du lundi au jeudi de 08h à 17h30 et le vendredi de 08h à 17h00).

En cas d'incidents sur les ouvrages d'eau potable (fuites, casses...), un numéro d'astreinte : 03 25 79 00 00.

⇒ Par ailleurs, ce syndicat est organisé en Territoires, euxmêmes découpés en structures locales qui prennent les décisions : les Conseils de la Politique de l'Eau (COPE). Sur le secteur de l'ex-SIAEP du Moulin des Fées, il est créé un COPE composé des délégués de chacune des 11 communes qui formaient le SIAEP.

Ce COPE du Moulin des Fées, instance décisionnelle de proximité, définira le prix de l'eau et pilotera les affaires de son périmètre. Il s'assurera de son équilibre financier, de la qualité de l'eau et du respect de la réglementation ainsi que de la sécurité des ouvrages.

Dans l'Yonne, d'autres secteurs se rattacheront au Syndicat des Eaux de l'Aube. Il y aura 6 COPE qui formeront un Territoire appelé « Chablis Cure Serein Armançon » et dont le président siégera au conseil d'administration du SDDEA.

Ainsi les élus de l'ex-SIAEP, qui formeront, pour la majorité, le COPE du Moulin des Fées, escomptent que ce changement apportera un meilleur niveau de service aux usagers et une sécurité accrue en termes d'approvisionnement et de qualité de l'eau, tant en gardant le pouvoir de décisions sur le secteur.



SYNDICAT DU Le Syndicat assure des missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, et la prévention des inondations sur le bassin Bassin du Serein du Serein. A ce titre, il a pour objectif de protéger la qualité de la ressource en eau et d'assurer une gestion cohérente du bassin versant afin d'atteindre le bon état écologique des eaux.

Modélisation hydraulique des crues

Dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables, le Syndicat a lancé la modélisation hydraulique des crues de faible à forte intensité sur le bassin du Serein. Cette démarche vise à créer différents scénarios afin d'améliorer la connaissance de l'emprise des crues. Une fois le modèle calé, des propositions d'aménagements ou d'outils pourront être formulées. Dans un premier temps, 11 rus du chablisien seront étudiés dont le ru Vaubertin et le ru des Prés-du-Bois.

Concernant le Ru Vaubertin, des levés topographiques ont été effectués le 2 décembre. Ils vont permettre de prendre les profils en long et en travers du rû et d'en connaître le gabarit. Suivront la modélisation hydraulique et les propositions d'aménagements pour limiter l'impact des inondations.

Si des personnes ont des photos d'inondations, des données pluviométriques sur plusieurs années, elles peuvent transmettre leurs informations par mail: contact@bassin-serein.fr ou par téléphone au 06.77.76.77.83 (Camille BAUDOT), permettant une modélisation plus précise.

Animation pédagogique auprès de l'école

Dans le cadre de la mission sensibilisation aux inondations, le Syndicat du Bassin de l'Armançon a proposé une intervention pédagogique aux écoles des communes sur son territoire. Comme notre commune se situe sur les deux bassins versants (Armançon et Serein), les deux syndicats sont

intervenus ensemble auprès de la classe de CM2. Durant la matinée, les élèves ont participé aux ateliers suivants :

- > Une animation « Le pays de l'eau » présentant toutes les formes et les fonctions de l'eau.
- > Une maquette pour montrer l'impact de l'aménagement du territoire sur l'érosion et le ruissellement ;
- > Une maquette sur la dynamique des sédiments;
- > Un panneau avec des magnets sur les bonnes et les mauvaises pratiques impactant la qualité de l'eau.



L'après-midi, les élèves sont allés sur le terrain observer le bassin de rétention à côté de l'école, le Ru de Vaubertin dans le secteur de l'impasse Vaubertin et jusqu'au bief. Ils ont fini la sortie au niveau du Serein vers le camping.

Cette animation a permis de sensibiliser les enfants aux enjeux autour de l'eau, aux inondations et aux bonnes pratiques en cas d'inondation.

Camping de la Noue-Marrou**

Une fréquentation record!

Si en Région Bourgogne-Franche-Comté, la saison estivale s'est montrée quasi-stable par rapport à 2023 (+1,4% de nuitées entre mai et septembre), le camping de de la Noue-Marrou a battu son record de fréquentation pour la 4^{ème} année consécutive!

Malgré une météo pluvieuse tout l'été, les vacanciers sont venus en nombre attirés par le Chablisien, le cadre bucolique du camping et l'accueil toujours chaleureux de Nicolas, le régisseur. Nous comptabilisons ainsi plus de 8 000 nuitées !!



Cette fréquentation est réalisée pour moitié par nos amis des Pays-Bas alors que les Français sont moins venus que les années précédentes (ils re-voyagent de nouveau, après les vacances de proximité post-COVID).



Une amélioration constante mais raisonnable

Les campeurs ont apprécié la réfection des sanitaires hommes (après celle réalisée dans les sanitaires femme l'année précédente). Pour l'année prochaine, les derniers emplacements sans électricité seront équipés d'un branchement.

Ré-ouverture le 1^{er} avril 2025

Pour tout renseignement ou réservation :

03 86 47 56 99 - camping.ligny89@gmail.com

https://camping.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/

BIBLIOTHEOUE MUNICIPALE

25 grande rue (sous le porche)

Ouverte le lundi de 17 à 19 h et le mercredi de 14 à 19 h.

Une équipe pour vous conseiller

L'équipe de la bibliothèque, composée de Patricia, Michèle, Florent et Emmanuelle, vous propose des milliers d'ouvrages sur place ou à réserver en ligne. Ils sauront vous orienter et même vous suggérer quelque lecture. Vous pouvez également partager vos coups de cœur et vos préférences, qui seront intégrés aux prochaines commandes.

Des milliers de livres!

La bibliothèque possède plusieurs milliers de livres : des romans policiers, des bandes dessinées, des mangas, des documentaires... Il y en a pour tous les goûts !! Les bibliothécaires procèdent régulièrement à l'achat de nouveaux ouvrages. Ce fonds local est consultable sur

https://ligny-le-chatel.bibli.fr/



Par ailleurs, la bibliothèque bénéficie d'un accès au fonds de la médiathèque départementale qui comprend plusieurs dizaines de milliers de livres. Le catalogue de ce fonds est consultable sur https://colybris89.yonne.fr/catalogue. Le Département prête quelques centaines de livres à la bibliothèque municipale, par roulement de 6 mois. N'hésitez pas à faire part de vos préférences pour le prochain prêt.

Lecture aux tout-petits

Une séance de lecture aux tout-petits est organisée toutes les quinzaines par l'association *Lire et Faire Lire*. Catherine DESPLAT, ancienne institutrice et bénévole de l'association, fait la lecture de contes et petites histoires. Plusieurs assistantes maternelles participent à ce moment de découverte.

Bibliothèque municipale - 03.86.46.05.97 - bibliothèque@lignylechatel.fr



Un marché estival reporté

La 3^{ème} édition du marché estival avait dû être reportée en raison des conditions météorologiques. Il s'est tenu le samedi 13 juillet et a ainsi été couplé avec la retraite aux flambeaux et le feu d'artifices. Du fait de certains désistements, le marché estival a été moins important mais a permis aux exposants comme aux visiteurs de passer un moment agréable.

Une fréquentation en baisse malgré quelques nouveautés

Après une saison estivale relativement satisfaisante, le marché a retrouvé son local à l'automne. Malheureusement, la baisse de la fréquentation ne permet plus aux producteurs de venir en nombre toutes les semaines, certains parcourant plusieurs dizaines de kilomètres pour quelques ventes seulement. Il est toutefois à noter la présence de produits nouveaux et symboles des saisons : les prunes pendant l'été et les châtaignes, grillées sur place, pour l'automne.

Marché de Noël

Le marché de Noël a eu lieu le vendredi 20 décembre à la salle des fêtes. Il a rencontré un franc succès, les exposants étant globalement contents d'avoir pu venir proposer leurs produits. Le vin chaud et surtout la présence du Père Noël ont réchauffé les visiteurs venus faire quelques emplettes pour les fêtes.

Une pause pour l'hiver et un nouveau rythme pour 2025

Les producteurs sont en période creuse en début d'année et le marché fera une pause hivernale pour rouvrir le 14 février. Par ailleurs pour faire face à l'essoufflement de la fréquentation, une réflexion a été menée en discussion avec les exposants et les élus pour modifier le rythme d'ouverture.

Il a été décidé qu'à compter du 14 février, le marché adopterait le rythme suivant :

- tous les vendredis, les exposants qui veulent venir pour exposer devant le local.
- Le 2^{ème} vendredi de chaque mois aura lieu le « **marché du mois** », qui regroupera l'ensemble des exposants habituels autour d'un évènement particulier (la St-Patrick en mars par exemple). Un espace buvette et une ambiance festive (avec sans doute des groupes de musiciens) marqueront ce moment de convivialité.

Le marché compte sur vous

Au-delà de cette adaptation, nous vous invitons à venir au marché régulièrement, même pour de petites emplettes. Il s'agit d'un moyen de soutenir les producteurs locaux mais surtout de trouver des produits de qualité et en circuit court.

Pour tout renseignement, contactez la régisseuse Sarah VERRIERE au 06.59.51.01.25 ou le secrétariat de mairie.

Calendrier 2025 des dates du « Marché du Mois »

Vendredi 14 février Spécial Saint-Valentin!

Vendredi 14 mars Le marché fête Saint-Patrick!

Vendredi 11 avril Vive le printemps!

Vendredi 9 mai Direction le lavoir!

Vendredi 13 juin Le marché fête la musique en avance!

Vendredi 11 juillet Marché estival!

Août Pas de marché

Vendredi 12 septembre On goûte le bourru?

Vendredi 10 octobre C'est l'automne!

Vendredi 14 novembre Le Beaujolais nouveau va arriver!

Vendredi 19 décembre * Marché de Noël *

Buvette et ambiance festive!

Attention, la programmation évènementielle pourra être modifiée.

N'hésitez pas à découper et afficher ce calendrier (sur votre réfrigérateur par exemple) pour ne pas oublier les dates !

La vie des entreprises locales

Fermeture de l'Effet Divers

3 ans après avoir ouvert en bas de la grande rue, le commerce *L'Effet Divers* a dû malheureusement cesser son activité en octobre dernier.

Cette épicerie fine/cave à vin n'a pas rencontré une clientèle suffisamment importante et régulière malgré la diversité et la qualité des produits proposés.

T.P.I.L. n'est plus

Créée en 1982, l'entreprise de travaux publics a définitivement cessé son activité cet automne. Elle était spécialisée dans les travaux de réseaux électriques et avait notamment beaucoup œuvré pour le Syndicat d'Electrification Rurale. Elle avait employé jusqu'à plusieurs dizaines d'ouvriers, terrassiers, électriciens...

Le bureau d'études Central Environnement qui était rattaché à TPIL avait déjà fermé il y a quelques années.

Les bâtiments sont aujourd'hui vacants.

La fin du voyage pour Ligny Tourisme

Après de merveilleuses années à conseiller et accompagner ses clients dans leurs projets de voyages, Anne-Marie DE GIUDICI a décidé de prendre sa retraite le 31 décembre dernier, avec nostalgie et émotions.

La société de transports créée dans les années 1980 par son père Delso et son frère Jean-Pierre se situait alors avenue du Mez.

Elle avait déménagé en 2000 avenue de Chablis et avait évolué pour devenir une véritable agence de voyages sous l'enseigne Prêt-à-partir.

Il s'agit donc de la fin d'une entreprise historique de la commune qui a transporté des milliers d'écoliers et a permis à beaucoup de linéens de voyager.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'agence est définitivement fermée.

Une entreprise de négoce de vins s'y installera. Nous en reparlerons dans un prochain numéro.



« Les Fées Magiques » s'installe au 22 grande rue. Portrait d'Audrey BEAUJEAN, gérante.

Audrey, pouvez-vous nous présenter succinctement votre parcours professionnel?

Après avoir travaillé durant 18 ans aux établissements Delingette en tant que vendeuse/secrétaire j'ai dû me reconvertir suite à des soucis de santé. J'ai choisi d'allier ma passion pour les arts plastiques à mes nouvelles professions. J'ai créé mon entreprise en septembre 2019 à mon domicile après avoir suivi plusieurs formations dans la prothésie ongulaire et le nail art (l'art du dessin sur ongles). J'ai continué à me former dans l'accompagnement, ainsi que le DIEN CHAM (réflexologie faciale).

Décrivez-nous les services que vous proposez :

Je propose du coaching en développement personnel par la créativité en individuel ou en groupe, grâce à différents outils d'expression comme la peinture, le dessin, la musique, l'écriture... J'accompagne vers une meilleure connaissance de soi et de ses capacités. C'est une technique d'actualisation et de transformation de soi qui améliore le bien-être à l'aide d'activités saines et positives.

La réflexologie faciale vietnamienne : le DIEN CHAM est une méthode qui agit par stimulation de zones et/ou de points réflexes sur le visage avec les doigts ou avec des outils spécifiques afin de soulager la douleur des maux du quotidien, renforcer son tonus, équilibrer son énergie et améliorer son bien-être. Pour adultes et enfants à partir de 6 ans.

La prothésie ongulaire, je propose des soins pour les ongles de mains et de pieds, pose de vernis semi permanent, création et pose de prothèses ongulaires. Réalisation de Nail art (décors sur ongles) afin de les sublimer.

Qu'est-ce qui vous a encouragé à installer votre activité à Ligny-le-Châtel ?

Le fait de pouvoir rester proche de mes clientes qui me sont fidèles depuis mes début à Lignorelles, et de revenir aux sources, j'ai commencé à travailler à Ligny-le-Châtel il y a 25 ans dans un autre domaine, et j'ai le plaisir d'y revenir afin de faire découvrir un tout autre univers qui me tient à cœur... les arts et le bien-être.

Avez-vous d'autres projets en tête?

Oui, plusieurs projets sont en cours. Des ateliers créatifs en groupes seront proposés 1 à 2 fois par mois, pour présenter mes créations ainsi que des créateurs et artistes du secteur. Un espace « boutique » sera ouvert quelques jours par mois et encore d'autres surprises courant de l'année.

Du côté de chez Gaston

Des nouvelles de la Résidence Mutualiste « Gaston Houssier »

VYV3 Bourgogne

Une Année 2024 Riche en Activités et en Renouveau

L'année 2024 a été bien occupée pour la Résidence Gaston HOUSSIER, marquée par une multitude d'activités enrichissantes pour nos résidents, des avancées significatives dans les travaux de rénovation du bâtiment historique, et des perspectives prometteuses pour l'avenir. A noter l'arrivée d'un nouveau directeur depuis mai 2024, Monsieur David LE CLOAREC.

Une Année Dynamique au Service des Résidents

Tout au long de l'année, nos équipes ont préparé un programme d'activités variées et stimulant pour le bien-être et le plaisir de nos résidents. Des ateliers artistiques aux séances de gym douce, en passant par des sorties culturelles et des animations intergénérationnelles ont rythmé toute l'année. Ce fut de très agréables moments de partage et d'épanouissement. Nous tenons à remercier chaleureusement nos partenaires locaux pour leur engagement sans faille.

Une Rénovation Patrimoniale Avancée

Nous sommes fiers d'annoncer la fin d'une partie des travaux de rénovation de notre bâtiment historique, véritable patrimoine de la résidence. Ces travaux, réalisés avec soin, permettent d'offrir à nos résidents un cadre de vie encore plus confortable et chaleureux. La mise en valeur de ce lieu emblématique a permis de conjuguer tradition et modernité.

Des Perspectives Enthousiasmantes pour 2025

Le début de l'année 2025 sera marqué par l'arrivée d'un Infirmier Coordinateur, afin de compléter notre équipe médicale. Il renforcera la coordination des soins, améliorant encore la qualité de l'accompagnement médical de nos résidents.

En juin 2025, nous prévoyons la fin complète des travaux de rénovation, marquant une nouvelle ère pour notre EHPAD. Avec une capacité d'accueil accrue, nous serons en mesure d'accueillir un plus grand nombre de résidents dans des conditions optimales.

Ensemble vers un Avenir Radieux

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui contribuent à ces réalisations : nos équipes dévouées, nos partenaires et bien sûr les familles, qui nous soutiennent au quotidien. 2024 est une année de transitions positives et 2025 promet d'être encore plus inspirante. Ensemble, nous construisons un avenir radieux pour notre établissement et pour ceux qui nous font confiance.

Résidence mutualiste - 03.86.49.84.00 - gaston-houssier@vyv3.fr



I" réseau national et associatif de service à la personne









L'association d'Aide à domicile ADMR de Ligny le Châtel et ses environs est au service de tous, à tous les âges.

L'ADMR recrute! Pour assurer un service de qualité il nous faut constamment compléter notre personnel et l'équipe de bénévoles. Quelles que soient votre formation et votre expérience, seule compte la motivation!!

➤ Renseignements et contact : Elodie ROBINET-GOUGET : mdsligny@fede89.admr.org - 03.86.98.01.41

Rappel des horaires : Accueil physique : Lundi, Mardi, Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30

Accueil téléphonique : Lundi et mardi de 14 à 17 h / Mercredi 8h30 à 12h30 et 14h à 17h Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 / Vendredi 8h30 à 12h30 et 14h à 17h

Colis de Noël: Cette année, l'ADMR a offert une boîte de chocolats à chacun(e) de ses clients.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Tous les services de l'ADMR permettent une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes restant à charge.

ADMR de Ligny-le-Châtel—29 bis grande rue 89144 LIGNY-LE-CHÂTEL

03.86.98.01.41—mdsligny@fede89.admr.org

Ligny Infos 11 janvier 2025—N°52

La Page des Ecoles

Au-delà du travail scolaire, les élèves participent régulièrement à des voyages, sorties et rencontres, en lien et/ou en complément avec les apprentissages de l'année.



Fin septembre/début octobre, les élèves de CE1/CE2 et CM2 ont pu s'initier à la pratique du rugby. Ils ont été encadrés par les éducateurs du club de rugby de Chablis.



Avant les vacances d'automne, les élèves de CM2 ont travaillé sur le patrimoine. Ils ont effectué un parcours historique dans les rues du village, en compagnie de Mme Van Noort, guide sur le secteur.

Le 13 décembre, les élèves des classes primaire de Ligny ont présenté leur spectacle théâtral devant une salle comble. Chants et saynètes ont ravi les familles qui ont chaleureusement applaudi les comédiens en herbe. La tombola a clos la soirée, merci aux généreux donateurs.

Juste avant les vacances, les enfants (de la petite section jusqu'au CP/CE1) ont fêté Noël. Ils avaient déposé leurs chaussons au pied du sapin et le Père Noël est passé pendant la nuit.

Chaque classe a pu présenter un chant de Noël aux autres enfants.





Dans le cadre du jumelage avec Riol, les élèves de CE1/CE2 et CM2 ont commencé à échanger avec leurs camarades allemands. Des présentations respectives ont été envoyées par vidéo.

A venir...

- > Il n'y aura pas de voyage à la neige cette année puisque les CM2 sont déjà partis début 2024 alors qu'ils étaient en CM1.
- > Le spectacle des maternelles aura lieu le vendredi 14 février à la salle des fêtes.
- > Les classes découverte se dérouleront en Normandie du 24 au 28 mars pour les CE1/CE2 et les CM1 (classe de Varennes) et du 7 au 11 avril pour les CM2.
- > La kermesse aura lieu le 15 juin à l'école de Ligny.

et de l'accueil périscolaire

Tous les jours, de nombreux enfants fréquentent l'accueil périscolaire :

- > le matin (à partir de 7h30) est un temps de réveil où les enfants font un jeu calme, lisent ou dessinent en discutant.
- ➤ le midi (entre 12h et 13h50). Les petits vont manger pendant que les grands se défoulent dehors (parfois un peu trop !). Vers 12h50, les petits remontent au groupe scolaire pour s'amuser, jouer et danser ; les grands vont prendre leur repas.
- ➤ le soir après l'école (jusqu'à 18h30). Après le goûter, les enfants se voient proposer des ateliers thématiques ou des jeux.

Quelque soit leur âge, les enfants se voient proposer de faire des activités manuelles : fabrication de pots à crayons, de petits monstres en laine (sur la base de pompons). Ils participent également à des créations collectives comme le château d'Halloween avec de la récup' bien sûr (boîte à chaussures, rouleaux de papier toilette...).







Une partie du temps est occupée par la création artistique (dessin, peinture...). Les enfants ont observé les aurores boréales et ont essayé de reproduire ce phénomène. Mais l'automne est la période des escargots bien sûr!

Les plus grandes font des colliers de perles.

Bouger!

La gymnastique était une activité réclamée. En utilisant un tapis à disposition, les enfants ont pu, avec précaution, réaliser les figures qu'ils souhaitaient. La règle était de s'amuser mais à son rythme.

Les plus grands préfèrent le Twister!!













Fêtons Noël!

En décembre, les enfants ont confectionné des flocons de neige et ont décoré la garderie. Ils ont également fabriqué leur petit sapin de Noël.

Le restaurant scolaire a également été décoré, grâce en grande partie, à l'implication des plus grands.

Les enfants ont même participé à la décoration du char de Noël qui a défilé dans les rues dimanche 22.





Je joue, tu joues, il joue...

Les temps périscolaires sont aussi des moments de détente où le jeu est une pause dans la journée scolaire. A ce jeu, les plaquettes de bois remportent un franc succès. Simple mais efficace!!

En 2025...

Depuis la rentrée, les enfants commencent à fabriquer les décorations pour la Saint-Vincent Tournante qui aura lieu en 2026!

Et au printemps, une activité jardinage sera proposée !!

Félicitations aux enfants et bravo aux filles pour toutes ces activités !

Le coin des Associations pages 14 à 17

Notre commune compte deux associations partenaires pratiquant la pétanque : l'une en loisirs et l'autre affiliée à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.



Ligny Pétanque

L'année 2024 aura été une année de transition comme annoncé en début de saison pour les licenciés FFPJP. Nous n'avons pas pris de concours officiels (trésorerie insuffisante).

En 2025, deux concours en doublette sont au programme du calendrier : le 25 mai et 13 juillet 2025.

Cependant, nous n'avons pas perdu notre temps pour améliorer l'accueil des participants.

Le terrain a été délimité par des traverses, et un escalier menant au parc par le petit portillon a vu le jour.

L'eau est arrivée au bungalow et c'est une grosse satisfaction, en vue des futurs concours officiels et non officiels.

La pose de 2 projecteurs LED est aussi planifiée en début d'année, c'est une nécessité.

Pétanque Loisirs

Le club loisirs a participé à des rencontres interclubs, 6 clubs étaient engagés: Héry, St-Georges, Brienon, Ligny, Turny et Villefargeau. Ligny a fini 2^{ème}.

En 2025, 4 concours sont programmés dont 2 avec vente de boudin.

Les deux associations cohabitent bien et espèrent accueillir encore des nouveaux adhérents.

Licences FFPJP: 44,00 Euros - Loisirs: 14,00 Euros

N'hésitez pas a venir rejoindre le club.

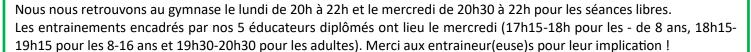
Bonnes fêtes de fin d'année



Le club de tennis de table de Varennes s'entraîne, joue et propose ses activités au gymnase situé à Liany-le-Châtel.

TENNIS DE TABLE de Varennes

Affilié à l'UFOLEP, notre club compte 62 licenciés dont 27 habitants de Ligny. Actuellement la moitié des licenciés sont des jeunes de moins de 18 ans.



Nos pratiquants ont la possibilité de s'inscrire à des compétitions individuelles, en duo ou encore en équipe. Résultats fin 2024:

- > 3 équipes engagées en championnat UFOLEP dont une finit championne de sa division Honneur! Bravo!
- > En coupe régionale, le double féminin finit premier et se qualifie pour la finale Nationale.

Cette hiver, notre club a le plaisir de recevoir, sur cinq dimanches, le challenge Jeunes (voir photo) organisé par l'UFOLEP. A cette occasion, une vingtaine de joueurs de tout le département se disputent le trophée.

En février, nous organisons le tournoi annuel avec une soixantaine de joueurs.

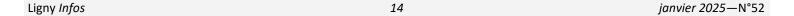
Nous remercions les communes, le Département et l'Etat (FDVA)

racheter deux tables neuves ainsi que du petit matériel. Nous allons équiper les adultes de sweats aux couleurs du club.

qui nous ont versé des subventions en 2024. Nous avons pu



Le ping est ouvert à tous, n'hésitez pas, venez essayer, on vous prête une raquette!



Courriel: tennisdetablevarennes@gmail.com Facebook: Tennis de table de Varennes



Avenir sportif du Serein



Après un renouvellement du bureau en fin de saison dernière, le club de football a redémarré l'année sportive avec pour priorité de proposer la pratique pour tous : babyfoot, jeunes, féminines, foot-loisirs et adultes bien sûr.

Jeunes

La section **babyfoot** (4-5 ans) affiche complet, ce qui nous conforte et nous encourage. C'est aussi de bonne augure pour l'avenir du club.

Les sections **U6-U7** et **U8-U9**, encadrés par Laure et Anthony P. continuent leur progression.

Nous retrouvons cette année, une équipe **U11**, entrainé par Gwenaël.

Les **U18**, en entente avec Chablis, se classent 7^{èmes} de leur poule.





Féminines

L'équipe féminine est, cette année, inscrite en loisir et a déjà effectué quelques rencontres (pas de classement sur cette formule). Nous sommes toujours à l'affût de potentiels recrues pour pouvoir repartir en championnat la saison prochaine!

Mesdemoiselles, n'hésitez plus, rejoignez-les!

Masculines

L'équipe senior se classe 2^{ème} de D3 à la trêve hivernale et garde toutes ses chances d'accéder au niveau supérieur. L'équipe B (en entente avec Vergigny) se classe 8^{ème} de sa poule. Bravo et bel état d'esprit!





Merci aux éducateurs et bonne année à tous!

Contact : le Président Damien MOCQUART - 06.47.95.72.85



Comité de Jumelage Ligny-le-Châtel - Riol

Les 19 et 20 octobre 2024, trente-huit Linéens sont allés en bus à Riol. Nous y avons été accueillis, comme d'habitude, avec beaucoup de chaleur et d'amitié. Cette année, 4 nouvelles familles de Ligny, dont deux enseignantes de l'école élémentaire, découvraient Riol pour la première fois. Tous ont été agréablement surpris et ravis de l'accueil que les familles allemandes leurs ont fait.

Nous avons eu un programme bien rempli pour ce week-end :

Le départ, fixé à 6h00 en bus avec une arrivée vers midi à Riol.

Déjeuner dans les familles... et donc à partir de 11 heures, les nouveaux révisaient dans le bus... « Comment on dit « merci » en allemand ? » Et finalement, les allemands parlaient tous Français...

A partir de 14h00, nous nous sommes retrouvés sur le site de loisirs de Riol : certains (dont tous les enfants) ont profité de la luge d'été, d'autres ont opté pour la ballade en bateau-bar-salon de thé sur la Moselle. Le soleil était doux et l'après-midi très agréable. Certains Linéens sont allés visiter Trèves durant cet après-midi.

A 18h30, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes de Riol pour le repas du soir. Nous y avons visionné une vidéo réalisée par nos amis allemands avec les élèves de CM2 habitant Riol, scolarisés dans le village voisin. Les deux enseignantes de Ligny, se préparent à répondre à ce geste avec leurs élèves de Ligny... Nous nous en réjouissons tous.

Le lendemain matin, nous avons petit-déjeuné dans les familles. Mais le repas du matin allemand est si copieux, si varié et si bon qu'on a du mal à l'appeler « petit » ... C'est le Früstück, quoi !

A 11h00, nous nous sommes retrouvés pour l'apéritif sur le sommet de la colline qui surplombe Riol, après, pour certains, une mini-randonnée toute en montée. Le site avait été choisi comme ayant la plus belle vue de Riol, ses vignes et la Moselle. Mais ce jour-là... Riol était dans le brouillard! Peu importe, les sourires, les rires et l'amitié étaient bien là.

Puis, déjeuner dans les familles d'accueil, et départ en bus à 16h00 pour le retour à Ligny. Comme d'habitude, beaucoup d'émotion de part et d'autre, à l'idée de se quitter après avoir été si chaleureusement accueillis!

Enfin, on sait qu'on va les revoir puisque nos amis de Riol viennent à Ligny le week-end des 17 et 18 Mai 2025. Ce sera notre tour de les choyer.

Si, vous aussi avez envie de découvrir la vallée de la Moselle et les habitants de Riol, n'hésitez pas à contacter notre Présidente, Agnès Chamillard au 06.78.27.52.72 ou via : jumelagelignyriol@gmail.com

Bonne et heureuse année 2025 à tous.









Créé en 2018 le club de poker de Ligny-le-Châtel se réunit tous les vendredis soir, à la salle des fêtes dans la salle du bas, pour jouer au poker mais surtout pour y passer un très bon moment entre personnes de tous âges, (interdit aux moins de 18 ans).

Pour 2025 nous avons déjà 3 tournois de programmés, 29 mars, 14 juin, 8 novembre, mais également un loto le 16 février.

Chaque tournoi attire entre 180 et 200 joueurs, venant de l'Yonne mais aussi des départements voisins, Aube, Marne, Loiret, Côte-d'Or... Ce qui nous a permis de reverser en 2024 la somme de 1000 € pour le Téléthon et 1000 € pour la coopérative des écoles de la commune.

N'hésitez pas à venir nous voir. Nous serons ravis de vous accueillir parmi nous autour d'une table, pour jouer, ou si vous ne connaissez pas le poker, nous vous apprendrons les bases du jeu.

Aucune adhésion n'est obligatoire (imposé par la police des jeux) mais, tout don est le bienvenu. Les entreprises peuvent également nous sponsoriser.

Contact: Daniel Freitas, président de l'association, au 06 51 56 88 23

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Après la pause estivale, le club a repris ses activités du jeudi après-midi.

Plusieurs évènements ont marqué ce semestre :

- Lors des Journées Européennes du Patrimoine des 21 et 22 septembre, nous avons exposé notre travail dans l'église.
- Le 8 décembre, nous avons organisé notre Expo-vente annuelle à la salle des fêtes >
- Le 20 décembre, nous avons participé au marché de Noël



Pour le côté festif:

- ~ Nous avons fêté plusieurs anniversaires le 24 octobre.
- ~ Le 21 novembre, nous avons célébré le "Beaujolais nouveau". Cet après-midi-là, Vanessa nous a fait découvrir de nouveaux jeux de société, qui ont été appréciés. Merci I Pour finir l'année, nous sommes allés au restaurant de Montigny-la-Resle le 19 décembre pour notre immanquable repas de fin d'année.

Notre assemblée générale est prévue le 13 mars.

Monique DIDDEN, Secrétaire Odette PERRET, Présidente - 03.86.47.48.32 clubdelamitie89144@gmail.com



COMITE DES PETES LIGNY LE CHATEL

Nous avons rencontré une année difficile principalement par manque de bénévoles, ce qui a fortement impacté l'organisation des diverses manifestations tout au long de l'année, mais que nous avons maintenues tant que possible, pour la vie du village.

Malheureusement, l'année à venir ne s'annonce pas meilleure. C'est pour cette raison que seulement 3 manifestations seront organisées :

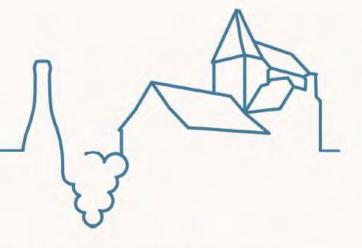
> Le vide-greniers le 11 mai vers le lavoir Le loto le samedi 11 octobre Le char de Noël le 21 décembre.

L'assemblée générale se fera le 8 février à 19h à la salle annexe de la mairie.

Venez nombreux nous rejoindre!



St-Vincent du Chablisien 2026



La Saint-Vincent Tournante du Chablisien, qui se déroulera dans notre village les 7 & 8 février 2026, arrive à grands pas !

Nous comptons sur votre mobilisation afin de nous aider à donner le meilleur pour cet évènement, afin de rendre ce moment inoubliable.

La décoration est l'élément majeur de la préparation et nous manquons de bras, vous trouverez, ci-joint, un récapitulatif de l'organisation sur le village.

3 FÉVRIER 2025 DÉBUT DE LA COMMUNICATION LIBRE ET EXTERNE

DATES CLÉS

PÂQUES 2025 DÉBUT DE LA VENTE DES ARTICLES MARCHÉS, PORTE-Â-PORTE, ÉVÈNEMENTS, SITE INTERNET

PRINTEMPS 2025

Ouverture des réservations pour le banquet Dans un premier temps pour les linéens, puis ouvert à tous

OCTOBRE 2025
PARTICIPATION À LA FÊTE DES VINS DE CHABLIS
RESTAURATION ET BUVETTE

JANVIER 2026 MISE EN PLACE DANS LE VILLAGE



- Le thème principal de notre St-Vincent est "Nature et Environnement", un thème large pour laisser place à l'imagination
- Le banquet et le bal auront lieu sur le parking du gymnase de Ligny
- Le village sera fermé à la circulation, des zones de stationnements et un système de laissez-passer seront mis en place
- De nombreux caveaux (restauration et vins) seront ouverts au centre du village, une distribution de tickets sera mise en place
- Le beau temps sera parmi nous

55ÈME ST-VINCENT TOURNANTE DU CHABLISIEN - 7 & 8 FÉVRIER 2026



5 Rassemblements proches de chez vous 1 Rassemblement commun

TOUS LES MARDIS SALLE DES FÊTES - LIGNY DÈS 17H30

CHÉU - JAULGES SAINT-FLORENTIN

PAR QUARTIERS

1 & 3 - INÈS ROBLOT

06.85.48.71.49 **Mercredi**, dès 18h00 Anc. Ecole Maternelle

2 - JOCELYNE POTEL

06.71.85.32.63 BESOIN DE RENFORTS!

4 & 6 - JOFFREY LABAUNE

06.34.15.15.87 Jeudi, dès 18h30 Local Grande Rue

5 - XAVIER GARNIER

06.34.15.15.87 Lundi, dès 18 hoo Anc. Ecole Maternelle

7 - ELIANE THOUVEREY

07.85.84.70.17 Lundi, dès 18 hoo Ecole Maternelle Jeudi, dès 18 h30 Local Grande Rue

8 & 9- CHRISTINE MICHOT

06.79.59.93.05 **Jeudi**, dès 17H30 **Local Marché Couvert**

Près du Bois – Pascal LANDRIER

06.71.51.40.04 Mercredi, dès 18 130 Salle des fêtes, PDB PONTIGNY N'oubliez pas!

Vous êtes les bienvenus, dans tous les rassemblements

55ÊME ST-VINCENT TOURNANTE DU CHABLISIEN - 7 & 8 FÉVRIER 2026

HISTOIRE LOCALE

Une élection mouvementée dans le canton de Ligny

d'après les écrits de Michel VALOT

Les habitants du canton de Ligny ont dû se souvenir longtemps de l'assemblée primaire qui se tint à Maligny du 1^{er} au 6 germinal de l'an VI (21 au 26 mars 1798) et qui devait désigner des électeurs pour l'élection des députés, élire un juge de paix et ses assesseurs ainsi que le président de l'administration cantonale. La Constitution de l'an III avait supprimé les municipalités de moins de 5 000 habitants et les avait remplacées par un conseil cantonal avec un président et les agents municipaux (maires non élus) des communes du canton assistés de leur adjoint.

Les assemblées générales se réunissaient dans l'église devenue le *Temple de la Raison* et étaient annoncées au son de la cloche. Avant toute chose, on constituait un bureau provisoire qui faisait procéder à l'élection du bureau définitif chargé de réaliser l'opération prévue. Ce bureau provisoire était composé d'un président qui devait être l'électeur le plus âgé, un secrétaire choisi parmi les plus jeunes sachant écrire, et trois scrutateurs qui devaient aider les électeurs illettrés à rédiger leurs bulletins de vote. Les membres du bureau, comme tout électeur, devaient prêter le serment traditionnel : haine à la royauté et à l'anarchie, fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

Pour être électeur, il fallait avoir 25 ans, ne pas être domestique et payer des impôts directs. Pour voter, l'électeur se présentait au bureau à l'appel de son nom et devait mettre son bulletin de vote dans une première urne, puis, dans une seconde, un bulletin sur lequel était inscrit son nom. Le canton de Ligny comptant alors 889 électeurs, les assemblées devaient siéger plusieurs jours.

Normalement, l'élection devait se dérouler au chef-lieu du canton. Or, depuis 1790, un certain nombre de citoyens de Maligny multipliaient les démarches auprès des autorités départementales pour que le chef-lieu soit transféré à Maligny. En effet, depuis que Varennes avait été séparé de Ligny, le nombre d'électeurs de Ligny (265) était devenue inférieur à celui de Maligny (269). Ces prétentions avaient d'ailleurs fait l'objet de nombreuses protestations des responsables communaux de Ligny. Le Conseil général du département en avait jugé : Ligny demeurait le chef-lieu mais les assemblées primaires se tiendraient dans l'église de Maligny !

Le 1^{er} germinal an VI, les électeurs du canton de Ligny se trouvent donc réunis dans l'église de Maligny. Le bureau provisoire s'installe, présidé par Jean Boucheron, notaire et doyen d'âge, le sieur Devillaine, secrétaire, et les trois scrutateurs Edme Joffrin, Thimothée Camiche et Edme Blonde. Mais deux d'entre eux ne remplissent pas ces conditions d'âge. Le secrétaire allait procéder à l'appel nominatif des citoyens de Ligny quand un groupe de notables de Ligny dont le Commissaire du Directoire du département, le citoyen André, s'adressèrent au Président en lui demandant de commenter à l'assemblée le règlement sur la tenue des Assemblées primaires. Ceci ne sembla pas être du goût d'un groupe qui avait envahi le chœur de l'église et se tenait derrière le bureau. Des cris sont poussés, on ne s'entend plus, Bavoil, notaire de Ligny et ancien juge de paix monte en chaire, il y est rejoint par

Devillaine qui veut l'empêcher de parler, mais leurs paroles se perdent dans le brouhaha général. Le Commissaire André a pu convaincre le Président, mais comme il est 13 h, la séance est renvoyée à 14 h précises.

La réunion reprend donc à 14 h, on lit les instructions et on procède à l'appel au vote des 269 citoyens de Ligny. Ceci nous amène à 19 h, il faut s'ajourner au lendemain. Après des discussions animées, on décide de placer les bulletins dans deux boites fermant à clé et scellées ; elles seront portées au domicile du Président et les clés gardées par Edme Blonde, de Ligny.

Le 2 germinal est occupé par le scrutin des autres communes du canton pour désigner les membres du bureau définitif.

Au matin du 3, on peut procéder au dépouillement de ce premier scrutin. Malheur ! Une des urnes contient 631 bulletins, l'autre 626 et les scrutateurs ont pointé 622 noms sur les listes électorales. Le Président déclare alors que ce scrutin est nul et qu'il faut recommencer. Cela crée un tumulte formidable, des groupes commencent à s'invectiver, les insultes pleuvent de part et d'autre et bientôt une bagarre générale, digne des meilleurs westerns, se produit. Les chaises sont cassées pour transformer les bras en gourdins, on arrache les traverses des bancs ainsi que les genouillères, les tringles des rideaux du maître-autel deviennent des armes redoutables et on nous dit même que le manche de la croix fut utilisé! Le Président a pu s'esquiver, mais le pauvre Blonde qui est estropié, n'a pas pu s'échapper assez rapidement et il doit être arraché des mains de voyous qui le maltraitent ignoblement. On évacue, la lutte continue dans les rues, mais enfin le bruit s'apaise et le calme revient. Des personnes demandent de faire venir une cinquantaine d'hommes de la colonne mobile de Saint-Florentin pour assurer l'ordre le lendemain.

Cependant une grande partie des citoyens des autres communes réprouvant ces troubles décident de se rendre à Varennes pour recommencer les opérations dans le calme. Ils se retrouvent donc à l'église de Varennes. Hugo, laboureur à Varennes, est désigné comme président provisoire, Edme Robert comme secrétaire et Paintandre, Desgranges et Jeanneau comme scrutateurs.

Nous sommes donc le 4 germinal, la 4^{ème} journée commence. Il y a simultanément deux assemblées : une à Maligny qui ne réunit qu'un peu moins de 200 personnes et une à Varennes où se trouvent 350 citoyens. On apprend que la troupe demandée est arrivée à Maligny. Le Commissaire André a contacté l'Administration centrale, la loi est la loi. Il vient à Varennes pour expliquer qu'il faut retourner à Maligny pour que les opérations soient valables. On ne l'écoute pas et la séance continue.

A Maligny, le scrutin se termine le 5 germinal. Jean Boucheron a été élu juge de paix par 135 voix, Jean Blonde a été nommé président de l'Administration cantonale par 180 voix.

Le lendemain, à Varennes, Chevalier, de Maligny, recueille 220 voix au scrutin pour un juge de paix et Paintandre, de Ligny, est nommé président par 212 voix.

Ces évènements furent connus en haut lieu. La première victime fut le commissaire André qui fut révoqué 9 mois plus tard. Une loi du Corps législatif en date du 5 messidor an VII décida que seuls les résultats de Maligny étaient valables.

C'est donc plus de 15 mois après son élection que Boucheron put prêter serment.